CONCLUSION

Au départ de cette étude, l'enregistrement de deux événements qui, à un an près, furent contemporains : l'un d'ordre contractuel entre organisations syndicales ouvrières et patronales, l'autre d'ordre législatif, tous deux relevant de l'ordre du discours et renvoyant à d'autres ensembles d'énoncés. Pour certains de ceux-ci les références étaient explicitement fournies (1). Pour d'autres, malgré l'absence de toute référence, leur existence ne peut faire de doute même si beaucoup ont été "perdues à jamais" parce que les conditions de leur énonciation impliquaient qu'il n'y ait pas de "traces discursives" : par exemple, les échanges formels ou surtout informels au long des négociations précédant l'accord, les conversations de couloir à l'Assemblée et au Sénat en marge des débats relatifs à la loi, etc.

Usant d'une terminologie quelque peu différente, tous deux objectivaient une même pratique, la rendaient possible et légitime, l'organisaient : l'Accord parlait d'"autorisation d'absence en vue de suivre (...) un stage de formation", la loi posait le droit à un "congé de formation". Tous deux définissaient, entre autres dispositions et mesures, les conditions d'une rémunération pendant la durée du stage, ce qui revenait à assimiler temps de formation et temps de travail - d'ailleurs la loi précisait : "Ce congé est assimilé à une période de travail pour la détermination des droits des intéressés en matière de congé payé annuel" (art. 7, al. VI). Si l'Accord ne se donnait pour objet que "la formation et le perfectionnement professionnels" alors que la loi paraissait avoir une visée plus large - "organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente" - la lecture comparée des deux textes conduit à penser qu'ils visaient en fait une même portion d'un même champ malgré des différences de cadrage.

(1) Ainsi le préambule de l'Accord du 9 juillet 1970 se reporte au "premier paragraphe du préambule de l'Accord national interprofessionnel du 10 février 1969", mais aussi à la loi du 31 décembre 1968 et aux autres textes pris en application, également à "la législation sur les Comités d'entreprise et le décret du 2 novembre 1945"; ainsi, la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 fut, comme toute loi, publiée au J.O. avec mention des "travaux préparatoires", en outre la loi elle-même comporte un article 53 qui abroge quelques textes antérieurs auxquels il est donc fait référence.

Aussi bien l'exposé des motifs de la loi rappelait-il l'Accord, tout en le resituant dans une histoire qui est présentée comme celle de "la prise de conscience par notre pays de l'importance de la formation professionnelle", comme celle encore des "premières étapes d'une politique de l'éducation permanente", comme celle enfin de "la mise en place d'institutions nouvelles" qui "permettait, au surplus, une coordination effective des actions des différents ministères concernés, tout en assurant une concertation valable avec les partenaires sociaux" (2). De son côté l'Accord rappelait que les solutions de certains problèmes abordés dans les discussions "relèvent plus particulièrement de la responsabilité des Pouvoirs publics" ou encore il souhaitait des consultations et rencontres avec les Pouvoirs publics pour que soient trouvées des solutions, particulièrement au problème du financement de la formation professionnelle et surtout du perfectionnement. Ces souhaits ne constituaient pas nécessairement un appel au législateur et, après juillet 1971, nombre de "partenaires" regrettaient que la loi ait pris le pas sur l'Accord paritaire; ils impliquaient cependant l'attente de réponses venant de l'Etat.

Interaction donc entre deux instances d'énonciation, ou plutôt interpellation de l'une à l'autre, d'où sont nés des ensembles discursifs qui différaient par les conditions mêmes de leur énonciation, par les énonciateurs, par le statut et la portée de leurs énoncés : les uns n'engageaient que les parties contractantes, les autres obligeaient tout citoyen soumis à la loi. Pour autant, rapport inégal dans la mesure où le discours du législateur dispose d'une tout autre autorité que celle des "co-signataires", mais aussi dans la mesure où, discours du pouvoir politique, il ne s'en tient pas à édicter une loi et en profite, si l'on peut dire, pour imposer des significations aux événements discursifs précédents, en particulier à l'Accord du 9 juillet 1970. Celui-ci dont il est dit qu'il "reconnaît et organise le droit à des congés de formation", est présenté comme l'effet d'une procédure de décision, "plus conforme à la philosophie du Gouvernement" que ne l'auraient été des textes réglementaires, et comme le témoignage de "l'adhésion des chefs

(2) Assemblée nationale, n° 1754, p. 2.

d'entreprise et des travailleurs" aux objectifs d'une politique définie par les lois du 3 décembre 1966 et du 31 décembre 1968.

Cette présentation officielle accorde au Gouvernement tout le bénéfice d'une opération qui paraît relever d'un grand dessein politique. Celui-ci se réalise "comme à la manoeuvre", de loi en loi, du Vème Plan au VIème Plan, ignorant des "péripéties" comme celles de mai 68, ou plutôt s'en servant puisque, est-il rappelé, le protocole de Grenelle comportait l'engagement pris par les "partenaires sociaux" de négocier ce qui est devenu l'Accord de 1970. Les objectifs étant définis à moyen et plus long terme, il s'agit de les atteindre selon une stratégie de conversion et d'adhésion, qui implique un lent travail de "changement d'attitude" et de "transformation des mentalités"; tactiquement les événements pourtant imprévus sont présentés, après coup, comme prenant sens de leur insertion même dans une histoire qui fait figure de développement d'un projet concerté ou, mieux, d'un processus inéluctable dont il s'agit d'épouser le mouvement. Pas de hasard dans cette histoire : les moments de négativité y ont aussi une fonction. Récit édifiant, l'exposé des motifs met en scène un Etat qui sait où il va mais qui tient compte des habitudes et peut attendre l'heure des changements d'attitudes, qui sait aussi, quand il convient, embrayer son action propre sur l'évolution des moeurs.

Reste que, indépendamment de cette interprétation, les deux événements discursifs sont suffisamment proches dans le temps pour que cette proximité fasse elle-même événement, d'autant que celle-ci se double d'une proximité spatiale en ce sens qu'ils surviennent dans le même espace de discours. Formellement, les deux ensembles d'énoncés se ressemblent plus qu'ils ne diffèrent : la matière discursive est identiquement distribuée entre quelques titres sous lesquels elle se répartit en articles, eux-mêmes divisés en alinéa... Mais, outre cette parenté formelle, l'Accord d'abord, la loi ensuite, se situent à l'intérieur des mêmes frontières et se forment à partir des mêmes matrices : d'un côté les schèmes qui sont au principe de la thématique du Progrès, caractérisée par son triple enchaînement : développement scientifique et technique, croissance économique, progrès social; d'un autre côté les schèmes de perception et d'expression des "insuffisances de la situation actuelle" ou encore des "déficiences fondamentales", notamment "les défauts

de conception de notre système d'enseignement", comme disent tour à tour l'Accord et la loi. Dans les deux cas nombre de formules constituent ou bien des appels à la concertation ou bien les marques extérieures d'un "esprit de concertation" ou encore les énoncés de mesures et dispositions propres à favoriser la concertation ou, du moins, à en donner l'illusion. Autre clôture qui fait l'espace commun où naissent ces deux ensembles discursifs : l'un et l'autre distinguent les besoins des entreprises et ceux des individus. C'est même cette distinction qui est leur raison d'être. Sans elle, c'est-à-dire si ces besoins coïncidaient, il ne serait pas nécessaire d'établir des règles de compatibilité entre la satisfaction des uns et celle des autres. Or c'est bien de cela qu'il s'agit dans l'Accord et dans la loi : le congé de formation est "de droit" pour tout travailleur, mais sous certaines conditions qui ont à voir soit avec des caractéristiques de catégorie (âge, ancienneté, diplôme, statut, etc.), soit avec la taille de l'entreprise, soit avec des attributs d'autorité ou de représentativité (l'employeur peut différer l'autorisation d'absence mais est tenu de prendre avis du Comité d'entreprise ou des délégués du personnel, rôle de l'Inspecteur du travail, obligation de délibération au Comité d'entreprise, etc.). Bref, nombre d'articles de l'Accord et de la loi ont pour présupposé commun la probabilité de différends entre employeurs et salariés, entre directions d'entreprises et organisations syndicales, dans tout ce qui fait la pratique de la formation professionnelle et du perfectionnement professionnel.

Autrement dit, le système de droits, d'obligations et de sanctions, qu'instituent l'Accord et la loi, se rapporte aux seules relations de travail, dont il est cependant présumé qu'elles puissent faire problème et donner lieu précisément à ce qui est communément appelé "conflit du travail". Se trouve ainsi circonsorite la série de questions auxquelles ces deux textes répondent. Rien d'étonnant à cela dans le cas de l'Accord, pensera-t-on, puisque les signataires viennent et parlent de cet espace des relations de travail où ils se situent les uns par rapport aux autres en fonction de "besoins" différents, voire contradictoires. Ce rabattement sur le calcul des besoins et sur les solutions à trouver pour les rendre compatibles est pourtant significatif de ce qu'impliquent les modalités d'énonciation.

Ce n'est pas, par exemple, que les syndicalistes ouvriers, signataires de l'Accord, ignorent ou veulent ignorer l'enjeu de ces "différends", mais tout se passe comme s'il leur était impossible de tenir un autre langage, comme si l'emplacement institutionnel où ils s'expriment - le texte d'un accord paritaire - rendait insoutenable une analyse qui prenne en compte la dimension de classe des "conflits du travail" et particulièrement des question relatives à la formation professionnelle et au perfectionnement. Inacceptable par les "partenaires" patronaux, toute allusion textuelle à "la lutte de classe" y serait déplacée ou incongrue : police du discours oblige. Ce n'est sans doute que rémission tactique et ceux qui la pratiquent peuvent bien penser qu'elle ne porte pas à conséquence et qu'en tout cas l'affirmation du droit au congé de formation valait bien cette messe-là. Il n'empêche que le constat de cette omission a une portée plus générale en ce qu'il relève un effet de la formation réglée d'un discours concordataire : parmi l'ensemble des énoncés possibles certains ne sont pas réalisés parce qu'ils sont incompatibles, sinon en eux-mêmes du moins pour les énonciateurs, en certaines circonstances. En outre c'est à travers ce jeu de significations oubliées, rejetées ou provisoirement tues, comme de celles qui sont mises en valeur ou imposées plus ou moins durablement, que se structurent les formations discursives et, au delà, le champ idéologique : les"choix" d'un instant engagent à plus long terme, ils ne sont jamais sans effet de retour sur la stratégie objective qui les a vus naître, c'est-à-dire qui les a rendus possibles ou qui y a contraint.

Il se fait qu'en Juillet 1970 un même texte porte la signature de représentants d'organisations qui par ailleurs sont en lutte. Certes, on en peut dire autant de tout protocole d'accord, de toute convention collective sur les salaires ou la durée du travail par exemple. Ce ne sont jamais là, estimera-t-on, qu'expressions transitoires d'un rapport de forces plus ou moins fluctuant. La meilleure preuve n'en est-elle pas que cet Accord résulte de "négociations longues et difficiles" (formule qui fait elle-même partie du rituel) et qu'il n'est guère qu'un compromis . A cet égard, la lecture des commentaires qui ont accompagné la publication de l'Accord ne manque pas d'être éclairante : l'information du militant ou de l'adhérent comporte une évaluation des gains et des pertes par rapport aux revendications

initiales et une caractérisation de l'attitude des négociateurs (3). Mais l'important est précisément qu'à la différence du commentaire destiné au "grand public" ou surtout de l'analyse à l'usage des militants, le texte commun exclut toute manifestation d'antagonisme ou n'en supporte que des formes euphémisées telles que les allusions à la dualité des besoins, ceux des entreprises et ceux des individus. Dès lors c'est à une double question qu'il s'agissait de répondre : comment cette connivence a-t-elle été possible et à quel prix ? Plus exactement, il convenait de s'interroger sur les conditions de possibilité de cet espace commun de discours, dont l'existence est attestée par l'Accord, et quelles que soient par ailleurs les appropriations qui en ont pu être faites ou les restructurations qui l'ont affecté ultérieurement.

Certes il était tentant d'y chercher réponse par l'analyse des circonstances dans lesquelles cette individuation s'est effectuée. Pourtant c'est une autre voie qui a été empruntée, au long de laquelle l'étude s'est centrée sur le système des relations discursives. Déjà la relative contemporanéité de l'Accord et de la loi y incitait, encore que, là aussi, il pouvait paraître suffisant d'expliquer que l'accord signé constituait pour le gouvernement une occasion à saisir et qu'il n'y a pas manqué - une explication de cette sorte devrait aller plus loin et rechercher quels pouvaient être les motifs d'action du gouvernement, bref elle déboucherait sur une analyse politique, mais elle supposerait que soient élucidées les raisons de la similitude entre l'Accord et la loi, ce qui de toute façon implique l'analyse de leurs relations proprement discursives. Cependant chercher ce qui

(3) "La délégation de la CGT, soutenue par les autres délégations syndicales, a défendu tout au long de la négociation, et jusqu'à la dernière minute, le point de vue que les représentants syndicaux aient leur place dans les conseils d'administration des centres de formation professionnelle ou de perfectionnement. Le CNPF s'y est opposé : il est évident que les patrons désirent soustraire aux yeux des travailleurs la gestion des centres qu'ils ont créés et pour lesquels ils reçoivent des sommes considérables grâce aux conventions.
Il n'en reste pas moins que des points très positifs sont acquis du fait notamment que les prérogatives des représentants des travailleurs dans les conseils de perfectionnement ont été explicitées au maximum (art. 8), toujours à l'initiative de la CGT" (Commentaire de l'article 9 relatif aux centres collectifs gérés par des organisations patronales ou des associations créées sous leur égide.)

passe d'un ensemble à l'autre (ensemble d'énoncés mais aussi ensemble de pratiques d'énonciation) ne pouvait qu'entraîner à dépasser le cercle de leur rapport duel, ne serait-ce qu'en raison des références explicites que l'un et l'autre exhibent. Pour comprendre comment il se fait que tous deux parlent quasiment des mêmes objets et en usant à peu près des mêmes concepts, selon des modalités semblables et en déterminant finalement les mêmes types de problème, il ne suffisait pas d'y voir deux expressions de "l'esprit du temps" qui seraient comme les deux profils d'un même visage harmonieux. Il fallait encore d'une part explorer les alentours et prendre, si possible, la mesure du champ dont ces deux ensembles synchrones ne sont jamais qu'une partie, d'autre part ou bien remonter par une analyse régressive et aller d'un noeud de relations à un autre ou bien, et c'est le parti qui a été pris, se situer délibérément en amont non pour retracer les événements d'une histoire finalisée mais afin de suivre les transformations diachroniques de l'espace de dispersion où sont apparus ces objets de discours nommés "formation et perfectionnement professionnels", "formation professionnelle permanente" (l'expression figure, par exemple, dans le projet de loi tel qu'il était en mai 1971 - cf. Assemblée nationale n° 1754, annexe au procès-verbal de la séance du 25 mai 1971), "formation professionnelle continue", "éducation permanente" et bien d'autres; donc suivre les variations conceptuelles mais aussi, pour ce qui est des conditions d'énonciation, les persistances, les enchaînements, les ruptures, qu'il s'agisse des relations institutionnelles, des réseaux personnels ou encore des dispositifs de tous ordres, à partir desquels se sont développés des types d'énonciation; relever les combinaisons entre faisceaux de relations discursives ou à l'intérieur de ceux-ci les séries mais aussi ce qui s'évanouissait pour réapparaître ultérieurement ou ailleurs; en définitive tenter de connaître dans ses fluctuations ou au moins dans ses moments principaux (ceux de "structure prégnante") le procès de structuration du champ de la formation des adultes - procès de structuration c'est-à-dire aussi destructuration et restructuration.

Le projet de cette étude ne relevait pas seulement de "l'analyse du discours" telle que Michel Foucault en proposait les questions dans sa

Réponse au Cercle d'épistémologie, puis dans L'archéologie du savoir (4). Par l'étude du discours de la formation des adultes - façon brève de parler - il s'agissait aussi de contribuer autant que possible à la connaissance du champ idéologique et de ses transformaitons entre 1944-45 et 1970-71; pour autant, il s'agissait d'examiner les relations entre ce discours (ses modifications) et le système des rapports sociaux (sa reproduction).

Atteindre cet objectif supposait premièrement que le discours de la formation des adultes puisse être situé dans le champ idéologique. Or il y apparaît sous le double aspect d'élément constitué et d'agent constituant. Il figure, à d'autres reliés, parmi les produits idéologiques élaborés qui, en un temps donné, ont cours sur le marché des biens symboliques et sont en vigueur sur le terrain des affrontements sociaux. Mais, dans le même temps, il participe au procès de production idéologique : ses variations ne sont pas seulement agies, elles agissent elles-mêmes et l'on peut penser qu'elles n'ont pas été sans effet dans le champ idéologique caractéristique de cette formation sociale définie comme la France de 1944-45 à 1970-71.

Concevoir le discours de la formation des adultes comme un "produit fini", la métaphore peut paraître malheureuse : ou bien il faut en parler au pluriel ou bien il convient d'y distinguer divers états successifs et, à dire vrai, le fini n'est jamais que provisoire, en tout cas, relatif au moment où l'on opère une coupe synchronique, où l'on prend en quelque sorte un instantané du champ idéologique. Or l'analyse des ensembles d'énoncés a montré qu'il était légitime de conclure à l'existence d'un discours de la formation des adultes, à condition toutefois de le tenir paradoxalement pour un "système de dispersion" : que l'arrêt sur l'image se fasse en 1948, en 1959, en 1966 ou en 1970-71, on découvre des objets, des concepts, des types et conditions d'énonciation, des choix stratégiques, etc., qui non seulement diffèrent dans le temps mais qui, à chacune de ces dates, sont en fait pluriels. Si, cependant, il a été possible et légitime d'en parler

(4) - M. Foucault, Réponse au Cercle d'épistémologie, Cahiers pour l'analyse, 9, Seuil, 1968, p. 9-40.
- M. Foucault, L'archéologie du savoir, Gallimard, 1969.
M. Foucault faisait lui-même la différence entre sa conception de l'analyse du discours et ce que d'autres désignaient ainsi. Comparer par exemple avec M. Pêcheux, Analyse automatique du discours, Dunod, 1969.

comme d'une "formation discursive" - au sens que Michel Foucault donnait à cette expression (5) - c'est bien parce que cette pluralité ne s'est pas avérée anarchique, qu'elle présentait des régularités et faisait système à ces divers niveaux et à ces moments successifs (6). Soit, donc, la possibilité d'examiner les relations synchroniquement établies entre un certain état du champ idéologique et une certaine structure du système de dispersion que constitue le discours de la formation des adultes, au demeurant inclus dans celui-là.

Il devient alors plus facile d'admettre que cette formation discursive (identifiée comme discours de la formation des adultes) ait été de quelque manière partie prenante aux transformations du champ idéologique. Mais qu'elle y ait joué un rôle actif ne s'explique pas sans définition plus précise de sa position dans ce champ. A dire vrai il ne peut s'agir que d'une sorte d'extrapolation et, qui plus est, faite à partir d'appréciations tout approximatives. En effet, s'il est manifeste que cette position a varié et que, par exemple, en 1970-71 cette formation discursive est au premier plan ce qui ne semble pas avoir été le cas précédemment (pas même en 1959 peut-être), comment évaluer ces différences, sauf à construire une batterie d'indicateurs empiriques sur la base d'analyses de presses par exemple ? Aussi bien n'est-ce pas de cela qu'il est ici question, mais de ce qui pourrait être appelé la trajectoire de ce discours (lui-même changeant) parmi les constellations thématiques qui constituent le champ idéologique et qui sont elles-mêmes en mouvement et en transformation, à condition d'ajouter que ce déplacement n'est pas sans incidence sur ce par rapport à quoi il s'effectue.

Parmi les thèmes contemporains - de ceux qui ont fait "l'esprit du temps" - il en est qui plus que d'autres ont figuré dans le discours de la formation des adultes ou qui y ont introduit, et qui s'en sont trouvés quelque peu transformés. Ainsi, en particulier, des discours sur l'avenir et des propos plus ou moins actuels sur l'éducation, ainsi plus généralement de toute la thématique du progrès. Cette dernière n'est pas nouvelle quand s'y

(5) M. Foucault, op. cit., p. 44-54.
(6) Moments plutôt que stades. En effet ce dernier terme (le stade de la psychologie génétique piagétienne, ou le stade dans la psychologie freudienne) risque d'induire l'idée d'une progression vers une sorte d'acmé du discours de la formation des adultes.

articulent les propositions de perfectionnement, de recyclage ou de formation continue. De même, utopistes et pédagogues réformateurs sont personnages de tous temps, et les rhéteurs de Prospective ou des Futuribles d'une part, ne font jamais qu'obéir aux usages de ces lignées (d'ailleurs parentes) même s'ils en viennent à tenir un langage nouveau en inscrivant la nécessité de l'éducation permanente dans l'argument commun de leurs prestations. Mais l'important est sans doute que dans ces cas et dans bien d'autres les énoncés sur la formation des adultes figurent au registre des remèdes nécessaires : qu'il soit question de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée (ou inversement de sa pléthore en période de chômage élevé comme actuellement), de l'accroissement du temps de loisir et du mauvais usage qu'en pourraient faire "les masses", des dangers que les "communications de masse" et la "consommation de masse" font courir à "l'Homme", qu'il soit question des menaces qui pèsent sur son épanouissement ou sur son autonomie, qu'il soit question des rigidités sociales ou de "la société bloquée", la médecine est devenue toujours la même. Certes le codex comporte des formules variées : stages d'adaptation, de prévention, de conversion, de promotion, d'actualisation des connaissances de recyclage, de perfectionnement, etc.,de moins de 120 heures, de 1.100 heures et plus, ou de catégories temporelles intermédiaires, formation prise en charge par l'Etat, formation financée par les entreprises, etc.; l'élément fondamental de ces préparations provient toujours de la même espèce. Soit, donc, une place fonctionnelle bien particulière pour le discours de la formation des adultes : par rapport aux "grand problèmes de notre temps" il apparaît comme celui qui dit la solution, ce qui n'est pas sans effet sur les données mêmes des problèmes comme cela est manifeste dans les cas de conversions industrielles (7).

Le rôle actif que le discours de la formation des adultes joue dans les modifications du champ idéologique tient, pour une part, à ce qu'il contribue à banaliser des situations critiques, pour une autre part, à ce qu'il déplace les problèmes et les enjeux. Par exemple, dans le cas de licenciements collectifs pour motif économique, la "solution-formation", mieux que les départs en retraite anticipés, paraît résoudre le "problème social" mais en le réduisant à un "problème pédagogique" énoncé à peu près dans ces termes : les "reconversions" sont inéluctables, elles n'ont donc pas à être

(7) Ph. Fritsch, Des travailleurs dénoncent l'imposture de la "solution-formation", Les temps modernes, n° 340, nov. 1974, 408-420.

mises en question; elles sont possibles, elles ôtent donc aux licenciements économiques leur caractère de drame irrémédiable; comment les faire accepter comment vaincre ou tourner les éventuelles résistances à la formation ?
Ce type de déplacement des problèmes (8) est loin de faire l'unanimité : si certaines organisations syndicales en acceptent le principe et se battent sur ses applications, d'autres en font la critique et dénoncent l'occultation que permet ce déplacement. Pour autant la ligne de feu se déplace également, elle passe entre les tenants de positions radicales et ceux qui adoptent une façon plus "réaliste" de voir ou d'agir, c'est-à-dire qui acceptent les données du problème telles qu'elles sont présentées par les dominants qui ont non seulement le pouvoir d'imposer des significations mais aussi celui de poser les problèmes de signification, de les énoncer dans leur propre langage et selon leur propre manière de penser - celle-ci et celui-là étant considérés comme les seuls possibles, c'est-à-dire à la fois comme le langage de l'inévitable et celui de la raison, comme la manière raisonnable de juger et la seule perspective qui s'offre et puisse s'ouvrir. Soit, un déplacement des enjeux et une modification des positions sur l'échiquier, un changement dans les alliances et une transformation du système des rapports de force. Soit, par conséquent des réarrangements dans la structure du champ idéologique. Celle-ci se prolonge mais elle tend à se déformer selon les choix effectués entre les potentialités dont elle était grosse et dont elle tolérait l'éventuelle actualisation.

Certes, s'il est possible de parler d'un discours de la formation des adultes c'est bien parce qu'il présente une organisation, une cohérence, une stabilité qui en font une configuration idéologique; mais cette permanence d'un espace de discours, qui soumet à sa loi ce qui s'y énonce, n'est

(8) Déplacement des problèmes mais aussi déplacement de ceux qui font problème : les salariés licenciés. De l'entreprise qui ferme à l'établissement qui ouvre des stages de reconversion, soit d'un lieu de production qui est aussi lieu de relations sociales spécifiques à un lieu dit de formation où d'autres manières d'être et d'échanger tendent à avoir cours ou bien sont imposées par la situation, également du meeting dans la cour de l'usine, en tant que mode d'information et de manifestation collective, à des formes plus individualisées ou plus réduites de réaction dans les salles de formation.

jamais que relative au temps historique de référence (9). A l'échelle du quart de siècle - ce moyen terme entre le temps bref de l'histoire événementielle et la longue durée de ce que Fernand Brandel appelait "une histoire (...) d'ampleur séculaire" (10) - il n'est pas faux de plaider pour la permanence, à la condition, il est vrai, de la chercher au niveau des schèmes organisateurs du discours plus qu'à celui des thèmes; à condition, également, de ne point la concevoir comme déjà donnée au début de la période qui voit naître le cycle de l'éducation permanente, vite masqué par celui de la promotion sociale puis par celui de la formation professionelle continue mais revenant alors quelque peu en surface; à condition, enfin, de ne pas imaginer qu'il se maintienne très longtemps en place, immuable et identique à lui-même, même si l'heure des ruptures et des modifications structurelles fondamentales n'a pas encore sonné. S'il est des maturations retardées - ainsi précisément du thème de l'éducation permanente - il est aussi des images lentes à s'effacer, des tracés qui imposent longtemps la prévalence de significations sur d'autres. De certains thèmes, on pourrait dire qu'ils dépérissent dès leur naissance, d'autres enfin, qu'ils provignent; ainsi pour certaines branches de l'éducation ouvrière, tout semble s'être passé comme si elles s'étaient enterrées et avaient pris racine sur d'autres terrains (par exemple, l'éducation ouvrière de F.O. par rapport à celle de la CGT, de la CFDT, par rapport à celle de la CFTC, mais aussi, côté patronal, le CRC par rapport au CJP); cependant le plus souvent ce marcottage n'a pas été sans effet sur le nouveau plant comme en témoigne par exemple la différence entre la promotion collective au sens de la loi de décembre 1959 et l'éducation ouvrière dont elle est le rejeton, le provin une fois sevré semble avoir produit des fruits quelque peu différents de ceux que portaient les tiges du cep.

Toutefois si cette métaphore est pertinente pour rendre compte des proliférations sérielles, elle demeure prisonnière d'un système de représentation qui privilégie la répétition du même, du stable, de l'immuable, bref qui joue l'un plutôt que le multiple. De fait, au-delà de ce qui, après

(9) La comparaison avec la permanence d'un espace pictural, "géométrique" dès les débuts de la Renaissance florentine jusqu'au cubisme (P. Francastel, Peinture et Société, Lyon, Audin, 1951), permet de comprendre en quelles acceptions différentes il convient de prendre la notion de permanence.
(10) F. Braudel, "Histoire et Sciences sociales : La longue durée", Annales E.S.C. XIII, n° 4, 725-753.

tout, peut se dire de toute comparaison - son incapacité à rendre raison - celle du provignage a contre elle d'imposer une imagerie de la reproduction du bon cépage, alors qu'il s'agissait d'expliquer non pas tant des persistances spécifiques que des échanges et des modifications, sinon des métamorphoses. Serait-il plus topique d'invoquer Deleuze et Guattari : "les multiplicités sont rhizomatiques, et dénoncent les pseudo-multiplicités arborescentes" (11) ? Certes, à plus d'un moment, en plus d'un endroit, des connexions innatendues ont pu être révélées, des cheminements curieux faisaient passer tour à tour d'un registre de discours à un autre, de pratiques discursives informelles à des institutions, à des manières d'être aussi bien qu'à des organisations de pouvoir, comme si effectivement tout pouvait être raccordé à tout, c'est-à-dire à n'importe quoi. Pourtant, au bazar des étranges connexions, s'il est des rencontres aventureuses les échanges ne semblent pas s'y faire sans code ni respect du code.

Sans doute, cette présence imposante de la police du discours ou plutôt de plusieurs services d'ordre du discours était-elle sollicitée par la méthode même de recueil des énoncés sur des territoires revendiqués par des organisations. Il se pourrait qu'en situant l'analyse à un autre niveau des agencements d'énonciation, par exemple celui de la parole quotidienne des "formateurs", des "stagiaires" ou surtout de celles et de ceux qui n'ont pas de rôle prévu dans cette histoire et qui s'y trouvent mêlés parce qu'ils ont quelque rapport avec les intéressés ou plus fortuitement encore, il se pourrait que se découvrent de ces liaisons qui sont plutôt fusions, sans que l'on y puisse repérer ce qui est d'ici et ce qui est de là, ce qui est encore du même et ce qui est déjà du différent. L'attention se porterait sur les convergences ou plutôt les entrelacements d'énoncés qui finissent par faire corps quoiqu'ils soient émis de lieux socialement distants, selon des formes différentes, avec des intentions parfois divergentes ou même opposées, les uns relevant manifestement de stratégies explicites tandis que les autres ne se donnent pas à voir comme conduites orientées par un projet manifeste lors même qu'on peut après coup y reconnaître les éléments de stratégies objectives.

(11) Deleuze et Guattari, Rhizome, Paris, Les éditions de Minuit, 1976, p.22.

Ainsi les propos qu'un directeur du personnel d'une grande entreprise peut tenir auprès d'agents de maîtrise, pour justifier les efforts de perfectionnement exigés d'eux, n'ont pas grand chose à voir avec ceux d'un responsable de l'Ecole des parents quand il explique la raison d'être d'une éducation permanente des pères et mères de famille, pas davantage avec les discussions que peuvent avoir deux conjoints à propos des absences répétées de l'un d'eux qui suit des cours du soir dans un Institut de Promotion Supérieure du Travail, etc... Pourtant ces énoncés divers et apparemment sans commune mesure finissent par se brancher et se connecter, semble-t-il, par se fondre même parfois avant de se disjoindre peut-être, en tout cas ils en viennent à produire de mêmes effets de discours, au moins pour un certain temps.

Plus ou moins fortement structurées, les configurations idéologiques se transforment à la manière de volumes protéiformes. Cependant ce processus de construction-déconstruction n'est pas stochastique, comme en témoignent les transformations du discours sur la formation des adultes entre 1945 et 1970-71. Même si l'analyse avait pu prendre pour matériaux les échanges langagiers interpersonnels - c'est-à-dire en se situant apparemment au niveau du plus grand degré de liberté, là en tout cas où métamorphoses et anamorphoses paraissent davantage possibles - tout laisse à penser qu'elle n'aurait pas seulement révélé des idiosyncrasies et des conduites relationnelles mais aussi des effets de sens et, plus largement, des pratiques discursives orientés par l'habitus de classe des agents en interaction et par l'imaginaire social en tant que forme nécessaire des représentations dans une période définie de l'histoire d'une formation sociale déterminée.

Quand, structure prégnante, une configuration idéologique impose ses voies, ce moment est déjà celui où elle peut se dévoyer. La possibilité de ces deux mouvements contradictoires relève certes d'une dialectique de la réitération et de l'innovation mais surtout d'une dialectique du hasard et de la nécessité : le hasard des rencontres sur les chemins de traverse d'une région à une autre du champ idéologique, la nécessité qu'impose le système des rapports de force entre classes sociales, donc le système de représentations qui y participe.